

Ba 13. Dez. 74 11

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

3003 Berne, le 11 décembre 1974

o.121.53 (55e) - MY/mu

CONFIDENTIEL

- Aux Ambassades de Suisse à :
- ✓ Ankara
  - ✓ Athènes
  - ✓ Bruxelles
  - ✓ Cologne
  - ✓ Copenhague
  - ✓ Dublin
  - ✓ La Haye
  - ✓ Londres
  - ✓ Luxembourg
  - ✓ Oslo (aussi pour l'Islande)
  - ✓ Paris
  - ✓ Rome (aussi pour Malte)
  - ✓ Stockholm
  - ✓ Tel-Aviv (pour Chypre)
  - ✓ Vienne
  - ✓ Lisbonne
  - ✓ Madrid
  - ✓ Helsinki
- ✓ Au Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe
- S t r a s b o u r g
- A la Délégation suisse près l'Organisation de coopération et de développment économiques
- P a r i s
- ✓ A la Mission suisse auprès des Communautés européennes
- B r u x e l l e s
- ✓ A la Délégation suisse près l'Association européenne de libre-échange
- G e n è v e

Conseil de l'Europe  
55e Session du Comité des Ministres

---

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a tenu sa 55e session le 28 novembre 1974 à Paris, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de Chypre, M. Christophides. A la suite des hostilités dans cette île au courant de l'été, la délégation turque a régulièrement contesté depuis lors le caractère représentatif du délégué de la République de Chypre. N'obtenant pas satisfaction sur une requête présentée par son Gouvernement tendant à ce qu'un représentant de la communauté chypriote turque soit également invité à la session, le Ministre des affaires étrangères de Turquie n'y prit pas part. Il se fit néanmoins représenter par l'ambassadeur de Turquie à Strasbourg lorsque

./.

le Comité aborda, sous la présidence du Ministre danois des affaires étrangères (vice-président du Comité), la question de la réadmission de la Grèce au Conseil de l'Europe et celle de Chypre.

Onze ministres des affaires étrangères - dont le Chef du Département politique - assistèrent à la session. On remarqua notamment que si le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, prit la peine de venir de Bonn pour assister à l'entrée au Conseil de son homologue grec, M. Bitsios, et de repartir immédiatement après, sans même avoir pris la parole, le Ministre français des affaires étrangères ne participa pas à la réunion, invoquant un débat financier important au Sénat.

\* \* \*

La 55e session du Comité des Ministres fut marquée par deux événements importants pour notre pays. En premier lieu, le Chef du Département politique déposa, peu avant l'ouverture de la séance, les instruments de ratification de la Convention européenne des droits de l'homme. Par la même occasion, la Suisse déclarait accepter le droit des individus de s'adresser à la Commission européenne des droits de l'homme ainsi que la juridiction obligatoire de la Cour européenne des droits de l'homme.

././ Vous voudrez bien trouver sous annexe I au présent document le texte de <sup>la</sup> déclaration que fit M. le Conseiller fédéral Graber à ce sujet.

D'un autre côté, à la suite du processus démocratique suivi par la Grèce depuis le retour à Athènes en juillet dernier de M. Caramanlis, ce pays fut formellement réadmis le 28 novembre au Conseil de l'Europe en qualité de 18e Etat membre. Son repré-

sentant, le Ministre des affaires étrangères, M. Bitsios, déposa également à cette occasion les instruments de ratification par son pays de la Convention des droits de l'homme. Il s'ensuivait que, pour la première fois dans l'histoire du Conseil de l'Europe, cette Convention devenait un instrument commun de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, accepté et appliqué par chacun d'eux, sans exception. Le Secrétaire Général ne se fit pas faute de relever spécialement cette circonstance, estimant "que l'on peut dorénavant la considérer comme le premier chapitre commun des textes à caractère constitutionnel en vigueur dans les Etats européens qui se sont résolument engagés dans la voie de la construction d'une Europe fondée sur la primauté du droit et le respect de la dignité de la personne humaine".

\*

\*

\*

L'ordre du jour de la 55e session était manifestement trop chargé. Une double cérémonie protocolaire, à savoir la déclaration statutaire **solemnelle** du nouveau Secrétaire Général, M. Kahn-Ackermann, qui a pris ses fonctions à Strasbourg le 17 septembre, puis la procédure de réadmission de la Grèce occupèrent la première partie de la matinée du 28 novembre. Il ne restait ensuite que quelque cinq heures pour traiter pas moins de six sujets de nature politique. Les déclarations des délégations gouvernementales ne pouvaient pas dès lors susciter de véritables échanges de vues approfondis qui constituent l'intérêt des réunions semestrielles du Comité des Ministres. Si deux sujets (Chypre, CSCE) donnèrent encore lieu à des développements intéressants, les autres ne furent malheureusement, faute de temps, qu'à peine entamés. Les principaux objets à l'ordre du jour étaient les suivants:

#### 1. Développements à Chypre

Ce sujet retint l'attention des Ministres non seulement jusqu'à la pause de midi mais encore il constitua le lendemain

./.

matin le thème principal des délibérations du colloque qui réunit traditionnellement à Paris les Ministres des dix-huit Etats membres et les parlementaires de l'Assemblée Consultative. Cette année, pas moins de vingt-cinq députés, dont les figures les plus marquantes de l'Assemblée et deux députés grecs nouvellement élus, prirent part aux débats. Ces échanges de vues se déroulèrent sur un ton courtois et constructif, dû pour une bonne part aux déclarations d'emblée très modérées du représentant de la Grèce. Les orateurs, que ce soit ceux des parties directement intéressées à la solution du conflit (Chypre, Turquie, Grèce) ou ceux des Etats tiers, notamment le représentant du Royaume-Uni en qualité de puissance garante, tombèrent rapidement d'accord que la meilleure manière de progresser en cette matière résidait dans les pourparlers bilatéraux qu'ont entrepris depuis un certain temps déjà les leaders des deux communautés chypriotes. MM. Clerides et Denktash sont liés par une longue amitié; leurs conversations, régulières, portent jusqu'ici surtout sur des questions humanitaires (réfugiés, prisonniers) qu'il convient de résoudre sans tarder. La négociation politique quant au fond tendant notamment à sauvegarder la personnalité internationale de Chypre et à mettre en place, le cas échéant, de nouvelles structures n'a toutefois pas encore débuté. On doit regretter cet état de fait; il n'est guère possible en effet d'envisager une solution à long terme au problème des réfugiés en l'absence d'une solution politique du conflit. Tous les efforts doivent tendre à cette fin et tant les délégués turc que grec se sont félicités que le Conseil de l'Europe leur fournisse dorénavant l'occasion de rétablir ces contacts indispensables.

En dépit de la suggestion faite par le Secrétaire Général et par quelques délégations de clore le débat par l'adoption d'une résolution - qui n'aurait en fait que donné son plein appui à la résolution 3212 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 1<sup>er</sup> novembre dernier à New York - le Comité

des Ministres préféra se contenter d'une simple référence au problème de Chypre dans son communiqué final. Ce texte ne fut d'ailleurs pas élaboré sans peine. S'il mentionne quand-même la résolution précitée des Nations Unies et lance un appel pour la poursuite de l'aide destinée à soulager les souffrances subies par la population des deux communautés à Chypre, il exprime surtout "la conviction que la solution de ce problème réside dans le succès des négociations entre les parties intéressées, et notamment les deux communautés concernées".

## 2. Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)

Le sujet a déjà été traité lors des trois dernières sessions du Comité des Ministres. Introduit par le représentant de la France, il donna lieu à une dizaine d'interventions, dont les points principaux concordent. Dans ses remarques liminaires, M. Destremau, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre français des affaires étrangères, pouvait en effet constater "avec satisfaction que les dix-huit Etats membres du Conseil de l'Europe, ont, sur la quasi totalité des problèmes figurant à l'ordre du jour de la Conférence, des positions analogues ou identiques".

D'une manière générale, la plupart des orateurs insistèrent sur l'importance de la "troisième corbeille", sur le peu de progrès réalisé dans ce domaine et sur la nécessité pour les pays membres du Conseil de l'Europe de s'y montrer fermes et unis afin que les solutions de compromis auxquelles on pourrait aboutir ne soient pas trop diluées. Quoiqu'une certaine lassitude se manifeste, il ne conviendrait pas de vouloir précipiter la fin de la Conférence et d'en arriver ainsi à des concessions hâtives et peu réfléchies. Quant à la phase finale, il importe que son niveau soit déterminé par les résultats - jusqu'ici maigres - acquis au cours de la phase actuelle de négociations. En ce qui concerne les suites de la Conférence, toutes les délégations qui se sont exprimées à ce sujet penchent pour la proposition danoise, à savoir qu'une période de trois ans devrait s'écouler avant toute

nouvelle réunion. Enfin, il convient de remarquer que les délégations de la France, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Irlande ont spécialement souligné le rôle joué par les pays neutres à la CSCE. A cet égard, le Ministre d'Etat allemand des affaires étrangères, M. Moersch a remercié "tous les Etats neutres des efforts qu'ils ont déployés, grâce auxquels, à plusieurs reprises, la Conférence a évité de se trouver dans une impasse totale".

./.

Sous annexe II au présent document figure le texte de la déclaration faite à cette occasion par le Chef du Département politique.

### 3. Relations entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique

Si l'on fait exception d'une courte déclaration du Ministre autrichien des affaires étrangères - d'ailleurs appuyée par les représentants de la Norvège et de la Suisse - tendant à ce que "l'ensemble des membres du Conseil de l'Europe soient tenus informés en temps voulu de toute négociation entreprise avec les Etats-Unis, des raisons qui poussent à l'entreprendre comme des résultats qu'on en escompte", le seul orateur sur ce point fut M. Moersch, qui introduisit le thème. Rappelant une fois de plus la complémentarité entre l'Europe et les Etats-Unis pour l'équilibre politique et militaire du monde, l'orateur mit l'accent "sur la nécessité de maintenir un système économique auquel l'Europe doit sa prospérité et dont dépend la survie de son ordre démocratique". Il se référa ensuite à la crise de l'énergie qui exige non seulement une solidarité européenne accrue mais encore une coopération étroite entre Européens et Américains.

### 4. Progrès de la coopération européenne

Le rapport présenté sous cette rubrique par M. Destremau, au nom du Président du Conseil des Communautés européennes, présentait un grand intérêt, et cela d'autant plus qu'il précédait de quelques jours à peine la tenue à Paris, les 9 et 10 décembre,

du sommet des chefs de Gouvernement des neuf Etats membres. Il ne fut malheureusement diffusé que la veille même du Comité des Ministres, ce qui a interdit tout échange de vues approfondi à son sujet.

M. Destremau constata tout d'abord que la Communauté se trouve aujourd'hui confrontée à un défi global, dû à une phase de turbulences économiques et au chômage, à la hausse du prix de l'énergie et des matières premières et à l'inflation. Cette période survient au moment où la Communauté se trouve dans un état de transition. En plus de l'acquis communautaire en matière d'union douanière et de politique agricole, elle devrait en effet se développer vers une plus étroite coordination des actions des gouvernements en matière politique.

Le bilan de l'activité communautaire au cours des six derniers mois concerne trois domaines: l'action économique et sociale; l'énergie; les relations extérieures. Sur le premier point, à côté d'un renforcement de la concertation, le Conseil a mis sur pied les lignes générales d'une procédure concernant les emprunts communautaires, témoignant bien par là la solidarité financière des Neuf face à la crise. Dans le domaine social, des textes seront prochainement adoptés au sujet des licenciements collectifs, de la durée du travail, de l'égalité des salaires masculins et féminins. Enfin, le Fonds social européen verra sans doute son rôle confirmé. Quant à l'énergie, le Conseil a adopté une résolution posant les bases d'une nouvelle stratégie énergétique pour la Communauté, marquant ainsi sa volonté de présenter progressivement un point de vue commun vis-à-vis de l'extérieur. Même si ce texte n'est qu'un point de départ, il peut fournir le cadre pour l'élaboration d'une politique énergétique commune. Enfin, dans le domaine des relations extérieures, la Communauté a continué de manifester un esprit d'ouverture et de coopération, s'engageant notamment dans un vaste effort de renforcement de ses liens avec l'ensemble du monde en voie de développement.

5. Portugal

L'appréciation sur l'évolution politique en cours au Portugal est jugée favorablement tant par les représentants nordiques (Norvège, Suède, Danemark) que par ceux du Benelux et de l'Autriche. Même si les conditions d'une entrée formelle du Portugal au Conseil de l'Europe ne sont pas encore réunies - tant qu'un Parlement n'y sera pas élu - il convient d'examiner d'ores et déjà les moyens d'assistance technique en matière économique et sociale qui pourraient lui être fournis. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne insista pour sa part sur la nécessité d'informer les autorités portugaises et aussi la radio-télévision et la presse de ce pays sur les activités du Conseil de l'Europe et sur les possibilités d'y collaborer.

\* \* \*

La 56e session du Comité des Ministres aura lieu le 17 avril 1975 à Strasbourg, alors que la 57e session se tiendra à Paris les 27 et 28 novembre 1975.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction  
des organisations internationales

2 annexes mentionnées

  
(René Keller)

Copies:

- aux Ambassades de Suisse à:

✓ Berlin DDR	✓ Budapest	✓ Prague	✓ Washington
✓ Belgrade	✓ Moscou	✓ Sofia	
✓ Bucarest	✓ Ottawa	✓ Varsovie	

./.



Ba 13. Dez. 74 11

-9-

- ✓ - Bureau de l'Observateur suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York
- ✓ - Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
- ✓ - Délégation suisse auprès de la CSCE, Genève
- ✓ - Direction politique (3 exemplaires)
- ✓ - Secrétariat politique
- ✓ - Service de documentation politique
- ✓ - Service économique et financier
- ✓ - Direction du droit international public
- ✓ - Division du commerce (3 exemplaires)
- ✓ - Service d'information et de presse
- ✓ - Bureau de l'intégration DPF/DFEP
- ✓ - Secrétariat du Chef du Département politique
- ✓ - M. l'Ambassadeur Bindschedler

Annexe IDéclaration lors de la ratification de la Convention européenne  
des Droits de l'Homme

---

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom du gouvernement suisse, j'ai l'honneur de déposer auprès de vous les instruments de ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Je vous informe également que la Suisse accepte le droit des individus de s'adresser à la Commission européenne des Droits de l'Homme, ainsi que la juridiction obligatoire de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Si nous participons maintenant seulement à cette oeuvre importante du Conseil de l'Europe, ce n'est pas que la Suisse aurait jusqu'ici négligé les droits de l'homme. Bien au contraire, le peuple suisse a toujours attaché une grande importance à la primauté du droit et cela dans le cadre interne aussi bien que sur le plan international. Mais certaines dispositions de notre ordre juridique, qui s'expliquent par l'évolution historique propre à notre pays, auraient nécessité d'importantes réserves au moment de la ratification de la Convention. Je pense ici à la question du suffrage féminin et aux articles de la Constitution fédérale sur les jésuites et les couvents. Il nous a semblé préférable d'éliminer d'abord ces obstacles. Et comme vous le savez, le peuple suisse l'a fait à l'occasion de deux votations fédérales successives, la première en 1971, l'autre en 1973. Bien sûr, notre ordre interne a connu d'autres modifications encore, moins spectaculaires mais néanmoins significatives.

./.

J'affirme sans hésitation que la Convention européenne des Droits de l'Homme n'est pas entièrement étrangère à tous ces changements. Elle nous a incité continuellement à faire les adaptations nécessaires pour nous conformer à ses normes. De cette manière elle a certainement contribué au progrès de notre ordre juridique. Et je suis persuadé que ce qui est vrai pour la Suisse l'est aussi pour d'autres pays.

Je pense que c'est là le meilleur hommage que l'on puisse rendre aux hommes qui ont élaboré ce système de sauvegarde et de protection des droits de l'homme. Ils ont ainsi contribué sans aucun doute à la réalisation de ce qui a toujours été une des grandes ambitions de la civilisation européenne: la liberté et le respect de la personne humaine.

Annexe IIConférence sur la sécurité et la coopération en Europe

1. En mai dernier, lors de notre dernière rencontre, l'appréciation de la situation incitait à se placer dans la perspective d'un achèvement de la deuxième phase dans des délais relativement rapprochés et à tenter d'esquisser le résultat final des négociations.

Or, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) n'a guère avancé depuis. Il nous semble impossible de ne pas inscrire cette espèce de blocage dans le contexte d'un ralentissement général des progrès de la détente. Cette impression contraste avec la période de 1970 à 1973, qui a pu paraître euphorique à certains, parce que le processus de détente semblait amorcé avec succès, simultanément dans plusieurs directions (SALT, MBFR, CSCE).

Quoi qu'il en soit, le cadre de la négociation étant maintenant en place, il reste à le remplir avec de la substance: c'est l'heure de vérité pour les protagonistes de la détente.

2. Ce contexte nous incite au scepticisme quant aux résultats de la CSCE.

Notre opinion publique jugera la CSCE surtout sur les résultats obtenus dans la corbeille III. Certes, le fait qu'on discute depuis des mois des sujets tels que les contacts humains ou l'information est en soi un acquis qu'il faut préserver. Ce n'est toutefois pas suffisant, car l'opinion publique ne comprendrait pas qu'une discussion aussi longue ne débouche pas sur des résultats modestes mais tangibles.

-2-

J'estime dès lors que la ligne à suivre doit procéder d'un dosage de patience, de réalisme et de fermeté:

- Patience, car l'effort de réduire les difficultés résultant de la division idéologique de l'Europe ne peut être qu'une oeuvre de très longue haleine.
- Réalisme, car les problèmes de la corbeille III touchent à l'existence même des systèmes politiques et sociaux; pour divers participants à la conférence, il est donc délicat de modifier ici leur attitude.
- Fermeté nécessaire pour obtenir un résultat maximum justifiant la tenue de la conférence.

Les quelques résultats enregistrés dans ces dernières semaines - je devrais dire ces derniers jours - me paraissent confirmer ce que je viens de dire, puisqu'on doit sans doute les attribuer au maintien d'une ligne ferme.

3. La Suisse attache également une grande importance à sa proposition d'un système de règlement pacifique des différends (SRPD), dans lequel elle voit un complément indispensable au catalogue des principes. Il s'agit de conférer à ce catalogue - statique par définition - une signification concrète et dynamique. Le problème de Chypre montre à l'évidence que la seule affirmation ou réaffirmation des principes ne suffit pas.

La CSCE n'aura pas permis d'élaborer un **SRPD obligatoire**. Par conséquent, l'effort devrait être poursuivi dans une phase ultérieure. Il devra s'agir d'élaborer un système qui contiendrait certains éléments obligatoires, à défaut d'être obligatoire

-3-

dans son entier. De plus, ce système devrait s'appliquer à tous les Etats participants de la CSCE.

4. Pour le surplus, la Suisse partage entièrement la conception française selon laquelle tous les points des recommandations d'Helsinki doivent faire l'objet d'une première lecture, afin que les divergences puissent être nettement isolées avant d'aborder la négociation du compromis général.

La Suisse est très sensible aux appels de contribuer au compromis final. Elle remercie la France et la République fédérale d'Allemagne pour l'hommage rendu à ses services qu'elle essayera de continuer à mériter. Nous restons en tout cas disponibles.